

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)⊗ [Ouvrages complémentaires](#)[Collection](#)[Recette véritable pour multiplier et augmenter trésors](#)[Collection](#)[1564 - Recette véritable pour multiplier et augmenter trésors - Barthélemy Berton](#)[Item](#)[1564 - Barthélemy Berton - Recette véritable pour multiplier et augmenter trésors - BnF](#)

1564 - Barthélemy Berton - Recette véritable pour multiplier et augmenter trésors - BnF

Auteurs : Palissy, Bernard

Description matérielle de l'exemplaire

Format4°

Pages de l'exemplaire

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

26 Fichier(s)

Généralités sur l'exemplaire

Référence ThRenThRen_1331

Titre longRECEPTE VERI- // TABLE, PAR LAQVELLE // TOVS LES HOMMES DE LA
// FRANCE POVRONT APPRENDRE // A MVLTPLIER ET AVG- // MENTER LEVRS
// THRESORS. // Item, ceux qui n'ont iamais eu cognoissance des lettres, pour- //
ront apprendre vne Philosophie necessaire à tous les habi- // tans de la terre. //
Item, en ce liure est contenu le dessein d'un iardin autant delectable & d'utile in- //
uention, qu'il en fut onques veu. // Item, le dessein & ordonnance d'une Ville de
forteresse, la plus imprenable qu'hom // me ouyt iamais parler, composé par
Maistre Bernard Palissy, ouurier de terre, & // inuenteur des Rustiques Figulines
du Roy, & de M^{seigneur} le Duc de Mont- // morancy, Pair & Connestable de
France, demurant en la ville de Xaintes. // [Marque typographique] // A LA
ROCHELLE, // De l'Imprimerie de Barthelemy Berton. // M. D. LXIII.

Imprimeur(s)-libraire(s)Berton, Barthélemy

Date1564

Identification de l'exemplaire

Lieu de conservation et coteParis (Fr), BnF Arsenal-magasin, RESERVE 4-S-1282

Lien vers la notice du catalogue de l'institution de conservation[Bibliothèque nationale de France](#)

Sources de la numérisation[BnF Gallica](#)

Type de numérisation Numérisation totale
Autres exemplaires localisés

- Cambridge (US-MA), Houghton Library, Harvard University, [*FC5 P1764 563ra](#)
- London (UK), British Library, General Reference Collection [Eve.a.61](#)
- Paris (Fr), Bibliothèque nationale de France, [RES-Z-1111](#)
- Paris (Fr), Université de Paris, Bibliothèque Victor Cousin, 10 195
- Paris (Fr), Bibliothèque Sainte-Geneviève, Magasin Réserve [4 R 735 INV 868 RES](#)

Marques d'appropriation

Présence d'annotations manuscrites L'exemplaire ne comprend pas d'annotations manuscrites.

Indications sur la notice

Contributeur

- Réach-Ngô, Anne
- Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

Droits

- Image(s) : BnF Gallica
- Notice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Citer cette page

Palissy, Bernard, 1564 - Barthélemy Berton - Recette véritable pour multiplier et augmenter trésors - BnF, 1564

Anne Réach-Ngô (UHA, IUf) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/items/show/1331>

Copier

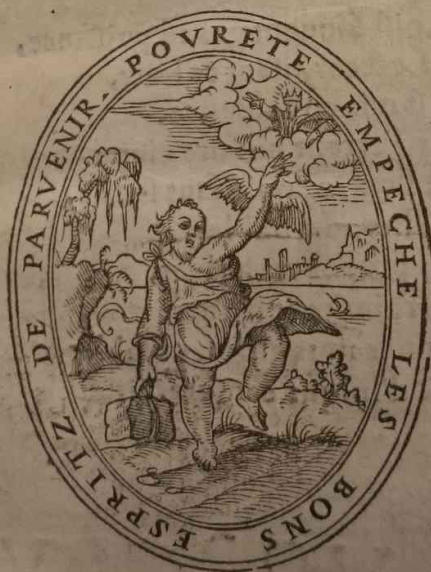
Notice créée par [Anne Réach-Ngô](#) Notice créée le 04/12/2016 Dernière modification le 25/08/2024

622 1445
RECEPTE VERI-
TABLE, PAR LAQUELLE
TOVS LES HOMMES DE LA
FRANCE POURRONT APPRENDRE
A MVLTIPPLIER ET AUG-
MENTER LEVR
THRESORS.

Item, ceux qui n'ont iamais eu cognoissance des lettres, pour-
ront apprendre vne Philosophie necessaire à tous les habi-
tans de la terre.

Item, en ce liure est contenu le dessein d'un iardin autant delectable & d'utile in-
uention, qu'il en fut onques veu.

Item, le dessein & ordonnance d'une Ville de forteresse, la plus imprenable qu'hom-
me ouyt iamais parler, compose par Maistre Bernard Palissy, ouurier de terre, &
inuenteur des Rustiques Figulines du Roy, & de M^oseigneur le Duc de Mont-
morancy, Pair & Connestable de France, demeurant en la ville de Xaintes.



A LA ROCHELLE,
De l'imprimerie de Barthelemy Berton.
M. D. LXIIII.

401A 1282 / Réserve

FB. A. M. Bernard Palissy, son fin-
gulier & parfait ami,
Salut.

Si le malin vulgaire, ami Bernard,
Medit souuent de ce qui est louable,
Craindras-tu point, veu mesme ton propre art,
Luy diuulguer ce liure profitable?
Non, si me crois : car il m'est agreable,
Quoy que vouldroyent enuieux mal parler;
Les ignorans, de l'art tant admirable,
Par ton moyen y pourront profiter.

Au Lecteur, Salut.

En petit corps, gist souuent grand puissance,
Ce qu'entendras, Lecteur, lisant ce liure,
Qui de nouueau est mis en euidence,
Pour d'aucuns sots, l'erreur ne faire viure:
Car il demonstre à l'œil, ce qu'il faut suiure,
Ou reietter, en ses dits admirables:
En recitant maints propos veritables,
Tend à ce but, qu'art imitant nature,
Peut accomplir, que maints estiment fables,
Gens sans raison, & d'inique censure.

A MON

A MONSIEUR
LE MARESCHAL DE MONT-
MORANCY, CHEVALIER DE
L'ORDRE DV ROY, CAPITAINE DE
cinquante Lances, Gouverneur de
Paris, & de l'Isle de
France.

*



MONSIEUR, combien qu'aucuns ne vou-
droient iamais ouyr parler des Escritures Sain-
tes, si est-ce que ie n'ay trouué rien meilleur que
de suivre le conseil de Dieu, ses Edits, statuts &
ordonnances: & en regardant quel estoit son vou-
loir, i'ay trouué que par son Testament dernier, il
a commandé a ses heritiers, qu'ils eussent à manger le pain au la-
beur de leurs corps, & qu'ils eussent à multiplier les talens qu'il leur
auoit laissez par son Testament. Quoy considéré, ie n'ay voulu ca-
cher en terre les talens qu'il luy a pleu me distribuer: ains pour les
faire profiter & augmenter, suivant son commandement, ie les ay
voulu exhiber à vn chacun, & singulierement à vostre Seigneurie,
sachant bien que par vous ne seront mespriséz, combien qu'ils soyent
prouenus d'une bien pauvre thesorerie, estant portee par vne per-
sonne fort abiette & de basse condition. Ce neantmoins, puis qu'il a
pleu à Monsieur le Connestable vostre pere, me faire l'honneur
de m'employer à son seruice, à l'edification d'une admirable Grotte
rustique de nouuelle inuention, ie n'ay craint à vous adresser partie
des talens que i'ay recens de celuy qui en a en abondance. Monsei-
gneur, les talens que ie vous enuoye, sont en premier lieu plusieurs
beaux secrets de nature, & de l'agriculture, lesquels i'ay mis en vn
liure, tendant à fin d'inciter tous les hommes de la terre, à les ren-
dre amateurs de vertu, & iuste labeur: & singulierement en l'art d'a-
griculture, sans lequel nous ne saurions viure. Et parce que ie voy
que la terre est cultiuee le plus souuent par gens ignorans, qui ne la
font qu'auorter, i'ay mis plusieurs enseignemens en ce liure, qui pour-
A.ij.

ront estre le moyen qu'il se pourra cueillir plus de quatre millions de
boisseaux de grain par chacun an en la France, plus que de custums,
pourueu qu'on vueille suyure mon conseil: ce que l'esperer que vous su-
ietz feront, apres auoir receu l'aduertissement que i'ay donné en ce
liure. Item, parce que vous estes vn Seigneur puissant & Atagna-
nime, & de bon iugement, i'ay trouué bon vous designer l'ordonnance
d'un iardin autant beau qu'il en fut iamais au monde, horsmis celuy
de Paradis terrestre, lequel dessein de iardin, ie m'assure que trou-
uerez de bonne inuention.

Item, en ce liure est contenu le dessein & ordonnance d'une ville
de forteresse, telle que iusques yci on n'a point ouy parler de sembla-
ble. Il y a audit liure plusieurs autres choses fructueuses, que ie lais-
seray dire à ceux qui en le lisant les retiendront, & vous en feront le
recit. Je n'ay point mis le pourtrait dudit iardin en ce liure, pour
cause que plusieurs sont indignes de le veoir, & singulierement les
ennemis de vertu, & de bon engin: aussi que mon indigence & occupa-
tion de mon art ne l'a voulu permettre. Je say qu'aucuns ignorans
ennemis de vertu, & calomniateurs, diront que le dessein de ce iardin
est un songe seulement, & le voudront, peut estre, comparer au songe
de Polyphile, ou bien voudront dire qu'il seroit de trop grand despen-
ce, & qu'on ne pourroit trouuer lieu commode pour l'edification du-
dit iardin, iouxte le dessein. A ce ie respons, qu'il se trouuera plus
de quatre mille maisons nobles en la France, aupres desquelles se
trouueront plusieurs lieux commodes pour edifier ledit iardin, iouxte
la teneur de mon dessein. Et quant à la desfence, il y a en France plu-
sieurs iardins, qui ont plus cousté qu'iceluy ne cousteroit. Quand il
vous plaira me faire l'honneur de m'employer à cest affaire, ie ne fai-
dray à vous en faire soudain un pourtrait, & mesmes le mettray en
execution, s'il vous venoit à gré de ce faire. Et quant est du dessein
& ordonnance de la ville de forteresse, ie say qu'aucuns diront qu'il
ne se faut arrester à mon dire, d'autant que ie n'ay point exercé l'estat
militaire, & qu'il est impossible de sauoir faire ces choses, sans auoir
veu premierement plusieurs batteries & assaux de villes. A ce ie
respons, que l'œuvre que i'ay commencee pour Monseigneur le Con-
nestable, rend assez de tesmoignage du don que Dieu m'a donné pour
leur clorre la bouche: car s'ils font inquisition, ils trouueront que
telle

celle besongne n'a enques esté veüe. Item, ayant fait plus ample in-
quisition, ils trouueront que nul homme ne m'a appris de sauoir
faire la besongne susdite. Si donques il a pleu à Dieu de me distri-
buer de ses dons en l'art de terre, qui voudra nier qu'il ne soit aussi
puissant de me donner d'entendre quelque chose en l'art militaire, le-
quel est plus appris par nature, ou sens naturel, que non pas par
traict, & lignes de Geometrie: & on fait bien, que graces à Dieu, ie
ne suis point du tout despourueu de ces choses. I'ay prins la hardiesse
vous proposer ces argumens, à fin d'obuier aux detractions qu'aucuns
vous pourroyent persuader, en vous disant que la chose est impossible:
toutesfoies ie me soumets à recevoir honte en se mort, quand ie ne feray
apparoire la verité estre telle, toutesfoies & quantes qu'il vous plaira
m'employer à cest affaire. Si ces choses ne sont escriues à telle dexte-
rité que vostre grandeur le merite, il vous plaira me pardonner: ce
que i'espere que ferez, veu que ie ne suis ne Grec, ne Hebreu, ne
Poete, ne Rhetoricien, ains un simple artisan bien pauurement in-
struit aux lettres: ce neantmoins, pour ces causes, la chose de soy n'a
pas moins de vertu, que si elle estoit tirée d'un homme plus eloquent.
J'aime mieux dire verité en mon langage rustique, que mensonge en
un langage rhetorique. Suyuant quoy, Monseigneur, i'espere que
receurez ce petit œuvre d'aussi bonne volonté, que ie desire qu'il
vous soit agreable. Et en cest endroit, ie prieray le Seigneur Dieu,
Monseigneur, vous donner en parfaite santé, bonne & longue vie,
De Xaintes.

Vostre tres-affectionné & tres-humble seruiteur,
BERNARD PALISSY.

A.iiij.

A MA TRESCHERE ET HONO.
REE DAME, MADAME LA
ROINE MERE.

ADAME, quelque temps apres que par vostre moyen & faueur, à la requeste de Monseigneur le Connestable, ie fus deliuré des mains de mes cruels ennemis, j'entray en vn debat d'esprit, sur le fait de l'ingratitude des hommes: sachant bien que la cause pour laquelle ils me vouloyent liurer à la mort, n'estoit sinon pour leur auoir pourchassé leur bien, voire le plus grand bien qui leur pourroit iamais aduenir. Quoy considéré, j'entray en moy-mesme, pour fouiller les secrets de mon cœur, & entrer en ma conscience, pour sauoir s'il y auoit en moy quelque ingratitude, comme celle de ceux qui m'auoyent liuré au peril de la mort. Lors me vint à souuenir du bien qu'il vous a pleu me faire, quand de vostre grace vous employastes l'autorité du Roy pour ma deliurance. Quoy voyant, ie trouuay que ce seroit en moy vne grande ingratitude, si ie ne recognoissois vn tel bien: ce neantmoins, mon indigence n'a voulu permettre, que ie me transportasse iusques en vostre presence pour vous remercier d'un tel bien, qui est la moindre recompense que ie pourrois faire. Et combien que Dieu m'aye donné plusieurs inuentiōs, desquelles ie vous pourrois faire seruice, ce neantmoins ie n'ay eu moyen vous le faire entendre, qui m'a causé mettre en recompense de ce, plusieurs secrets en lumiere contenus en celiure, lesquels tendent à fin de multiplier les biens & vertus de tous les habitans du Royaume. Ma petiteesse n'a osé prendre la hardiesse de desdier mon œuvre au Roy, sachant bien qu'aucuns voudroyent dire que j'aurois ce fait, tendant à fin d'estre recompensé: quand ainsi seroit, ce ne seroit rien de nouveau. Madame, il ne fut iamais que les bonnes inuentions ne fussent recompensees par les Rois, ce neantmoins, que j'ay esperance que cest œuvre sera plus utile au Roy, que pour nul autre: toutesfois à cause de ma petiteesse, ie l'ay desdié à Monseigneur de Montmerancy bon & fidele seruiteur du Roy, lequel j'espere qu'il saura tresbien faire entendre à son souverain Prince

Prince & Roy. Il y a des choses escriptes en ce liure, qui pourront
beaucoup servir a l'edification de vostre iardin de Chenonceaux:
& quand il vous plaira me commander vous y faire service, ie ne
saudray m'y employer. Et s'il vous venoit a gré de ce faire,
ie feray des choses que nul autre n'a fait encores
insques yci. Qui sera l'endroit, Madame,
où ie prieray le Seigneur Dieu vous
donner en parfaite santé,
longue & heuren-
se vie.

Vostre tres-humble & tres-affectionné seruiteur,
BERNARD PALISSY.

A.iiij.

A MONSIEUR LE DUC DE
MONTMORANCY, PAIR ET
CONNESTABLE DE
FRANCE.

*

Monsieur, ie croy que ne trouuerez mauuais, de ce que ne
vous ay esté remercier, lors qu'il vous pleut employer la
Reine mere, pour me tirer hors des mains de mes ennemis
mortels & capitaux. Vous sauez que l'occupation de vostre œuvre,
ensemble mon indigence, ne l'a voulu permettre: ie cuido que n'eus-
siez trouué bon, que i'eusse laissé vostre œuvre, pour vous apporter
vn grand merci. Iesus Christ nous a laissé vn conseil escrit en Saint
Matthieu, chapitre 7. par lequel il nous defend de ne semer les
marguerites deuant les pourceaux, de peur que se retournans contre
nous, ils ne nous deschirent: si i'eusse creu ce conseil, ie n'eusse esté en
peine vous prier pour ma deliurance, vous assurant, à la verité, que
mes haineux n'ont eu occasion contre moy, sinon pource que ie leur
auois remonstré plusieurs fois certains passages des Escriptures Sain-
tes, où il est escrit, que celuy est mal-heureux & maudit, qui boit le
lait, & vestist la laine de la brebis, sans luy donner pasture. Et com-
bien que cela les deust inciter à m'aimer, ils ont par là prins occa-
sion de me vouloir faire destruire comme malfacteur: & est chose
veritable, que si ie me fusse confessé es Juges de ceste Ville, qu'ils
m'eussent fait mourir, auparauant que i'eusse seu obtenir de vous au-
cun seruice. Et l'occasion qui mouuoit aucuns Iuges à estre vn
corps, & vne ame, & vne mesme volonté avec le Doyen & Chapitre
mes parties, c'estoit, parce qu'aucuns desdits Iuges estoient parens
dudit Doyen & Chapitre, & possèdent quelque morcean de bene-
fice, lequel ils craignent perdre, parce que les laboureurs com-
mencent à gronder en payant les dixmes à ceux qui les recoyuent,
sans les meriter. Ie me fusse tresbien donné garde de tomber entre
leurs mains sanguinaires, n'eust esté que i'auois esperance qu'ils au-
royent esgard à vostre œuvre, & à l'imitation de Monsieur le
Duc de Montpensier, lequel me donna vne sauue-garde, leur inter-
disant

DE
disant de non cognoistre ni entreprendre sur moy, ni sur ma maison,
sachant bien que nul homme ne pourroit acheuer vostre œuvre que
moy. Aussi estant entre leurs mains prisonnier, le Seigneur de Bu-
rie, & le Seigneur de Iarnac, & le Seigneur de Ponts prindrent bon-
ne peine pour me faire delivrer, tendant à fin que vostre œuvre fust
paracheuee. Quoy voyant mes haineux, m'envoyèrent de nuit à Bour-
deaux, par voyes obliques, sans avoir esgard, ni à vostre grandeur ni
à vostre œuvre. Ce que ie trouuay fort esirange, ven que monsieur le
Comte de la Roche Foucault, combien que pour lors il tenoit le parti
de vos aduersaires, ce neantmoins, il porta tel honneur à vostre
grandeur, qu'il ne voulut iamais qu'aucune ouuerture fust faite en
mon hastelier, à cause de vostre œuvre: mais les susdits de ceste ville
ne firent pas ainsi, ains au contraire, soudain que ie fus prisonnier, ils
firent ouuerture, & lieu public de partie de mon hastelier, & auoyēt
conclu en leur maison de Ville de ietter mon hastelier à bas, lequel a
esté partie erigé à vos despens, & eust esté executé vne telle delibera-
tion, n'eust esté le Seigneur & Dame de Ponts, qui prièrent les sus-
dits, de n'exécuter leur intention. Je vous ay escrit toutes ces choses,
à fin que n'eussiez opinion que i'eusse esté prisonnier comme larron,
ou meurtrier. Je say combien il vous saura trestien souuenir de ces
choses en temps & lieu, & combien que vostre œuvre vous coustera
beaucoup d'auantage, pour le tort qu'ils vous ont fait en ma per-
sonne, toutesfois i'espère que suivant le conseil de Dieu, vous leur
rendrez bien pour mal, ce que ie desire: & de ma part, de mon pou-
voir ie tascheray à recognoistre le bien qu'il vous a plu me faire.
Qui est l'endroit, où ie prieray le Seigneur Dieu, Monseigneur,
vous donner en parfaite santé longue & heureuse vie.

Vostre tres-humble & affectionné seruiteur,
BERNARD PALISSY.

B.

Au Lecteur, Salut.

Au Lecteur, puis qu'il a plu à Dieu que cest escript
soit tombé entre tes mains, ie te prie ne sois si paresseux
ou tenebreux, de te contenter de la lecture du commence-
ment, ou partie d'iceluy: mais à fin d'en apporter quel-
que fruit, pren peine de lire le tout, sans auoir esgard à la petitesse
& abiecte condition de l'auteur, ni aussi à son langage rustique, &
mal orné, t'assurant que tu ne trouueras rien à cest escript, qui ne
te profite, ou peu, ou prou: & les choses qui au commencement te sem-
bleront impossibles, tu les trouueras en fin veritables & aisees à croire:
Sur toutes choses, ie te prie te souuenir d'un passage qui est en l'Escri-
ture Sainte, là où Saint Paul dit, Qu'un chacun selon qu'il aura
receu des dons, qu'il en distribue aux autres. Suyuant quoy, ie te
prie instruire les laboureurs, qui ne sont literes, à ce qu'ils ayent son-
gneusement à s'estudier en la Philosophie naturel: suiuant mon con-
seil: & singulierement, que ce secret & enseignement des fumiers
que i'ay mis en celiure, leur soit diuulgué & manifesté: & ce iusqu'à
tant qu'ils l'ayent en aussi grande estime, comme la chose le merite:
comme ainsi soit que nul homme ne sauroit estimer, combien le profit
sera grand en la France, si en cest endroit ils veulent croire mon con-
seil. Il y a en certaines parties de la Gascongne, & aucuns autres
pays de France, un genre de terre qu'on appelle Merle, de laquelle
les laboureurs fument leurs champs, & disent qu'elle vaut mieux
que fumier: aussi, disent-ils, que quand un champ sera fumé de la-
dite terre, que ce sera assez pour dix annees. Si ie voy qu'on ne mes-
prise point mes escrits, & qu'ils soyent mis en execution, ie prendray
peine de chercher de ladite Merle en ce pays de Xaintonge, & feray
un troisieme liure, par lequel i'apprendray toutes gens à cognoistre
ladite Merle, & mesme la maniere de l'appliquer aux champs, selon
la methode de ceux qui en vsent ordinairement. Je say que mes hai-
neux ne voudront approuuer mon œuvre, ni aussi les malicieux &
ignorans, car ils sont ennemis de toute vertu: mais pour estre iusti-
fié de leurs calomnies, enuies & detractions, i'appelleray à tesmoin
tous les plus gentils esprits de France, Philosophes, gens bien viuans,
pleins

pleins de vertus & de bonnes mœurs, lesquels ie say qu'ils aurōt mon
amure en estime, combien qu'elle soit escrete en langage rustique &
mal poli: & s'il y a quelque faute, ils sauront fort bien excuser la
condition de l'auteur. Ie say qu'aucuns ignorans diront qu'il fau-
droit la puissance d'un Roy, pour faire un iardin, iouxte le dessein
que i'ay mis en ce liure: mais à ce ie respons, que la despesne ne seroit
si grande, comme aucuns pourroyēt penser. Et puis, il faut entendre,
que tout ainsi qu'à un liure de medecine, il y a diuers remedes, selon
les maladies diuerses, & un chacun prend selon ce qui luy fait be-
soin, selon la diuersité du mal: aussi en cas pareil, au dessein de mon
iardin, aucuns en pourront tirer selon leurs portees & comoditez des
lieux où ils habiteront. Voila pourquoy nul ne pourra iustement ca-
lomnier le dessein de mon iardin. Ie say aussi, que plusieurs se moque-
ront du dessein de la Ville de forteresse que i'ay mis en ce liure, & di-
ront, que c'est resuerie: mais à ce ie respons, que s'il y a quelque Sei-
gneur Cheualier de l'ordre, ou autres Capitaines qui soyent tant cu-
rieux d'en sauoir la verité, qu'ils pensent de n'estre si suiets, ni cap-
tifs sous la puissance de leur argent, que pour le contentement de leur
estrit, ils ne m'en departent quelque peu, pour leur faire entendre par
pourtrait & Modelle la verité de la chose. Ie say qu'ils trouueront
estrange, que ie n'ay point mis en ce liure le pourtrait du iardin, ni
aussi de la Ville de forteresse, mais à ce ie respons, que mon indigence,
& l'occupation de mon art ne l'a voulu permettre. I'ay aussi trouué
une telle ingratitude en plusieurs personnes, que cela m'a causé me
restrindre de trop grande liberalité: toutesfois le desir que i'ay du
bien public, & de faire seruice à la noblesse de France, m'incitera
quelque iour de prendre le temps, pour faire le pourtrait du iardin,
iouxte la teneur & dessein escrete en ce liure: mais ie voudrois prier
la noblesse de France, auxquels le pourtrait pourroit beaucoup ser-
uir, qu'apres que i'auray employé mon temps pour leur faire seruice,
qu'il leur plaise ne me rendre mal pour bien, comme ont fait les Eccle-
siastiques Romains de ceste Ville, lesquels m'ont voulu faire pendre,
pour leur auoir pourchassé le plus grand bien que iamais leur pour-
roit aduenir: qui est, pour les auoir voulu inciter à paisir leurs trou-
peaux suiuant le commandement de Dieu. Et ne sauroit-on dire, que
iamais ie leur eusse fait aucun tort: mais parce que ie leur auois re-
B.ij.

monstré leur perdition au dix huitieme de l'Apocalypse, tendant à
fin de les amender, & que plusieurs fois aussi ie leur auois monstre
une amonition euee au Prophete Ieremie, où il dit, Malediction
sur vous Pasteurs, qui mangez le lait, & veillez la laine, & lais-
sez mes brebis eparpees par les montagnes, ie les redemanderay de vo-
stre main. Eux voyant telle chose, en lieu de s'amender, ils se sont en-
durcis, & se sont bandez contre la lumiere, à fin de cheminer le sur-
plus de leurs iours en tenebres, & ensuyuant leurs voluptez, & desir
charnels accomplir. Je n'eusse iamais pensé que par là ils eussent
voulu prendre occasion de me faire mourir. Dieu m'est tesmoin, que
le mal qu'ils m'ont fait, n'a esté pour autre occasion, que pour la sus-
dire. Ce neantmoins, ie prie Dieu, qu'il les vueille amender. Qui
sera l'endroit, où ie prieray vn chacun qui verra celiure, de se ren-
dre amateur de l'agriculture, suiuant mon premier propos, qui est
d'ay dit cy dessus, que les simples soyent instruits par les
Doctes, à fin que nous ne soyons redarguez a la
grande iournee d'auoir caché les talens en ter-
re, comme bien sauons que ceux qui les au-
ront ainsi cachez, seront bannis du
Regne eternal, de denant la
face de celui qui vit
& regne eternelle-
ment au siecle
des sie-
cles.
Amen.

POVR

POUR auoir plus facile intelligence du present discours, nous le traiterons en forme de Dialogue, auquel nous introduirons deux Personnes, l'une demandera, l'autre respondra comme s'ensuit.

Puis que nous sommes sur les propos des honnestes delices & platirs, ie te puis asséurer, qu'il y a plusieurs iours que i'ay commencé à tracasser d'un costé & d'autre, pour trouuer quel que lieu montueux, propre & conuenable pour edifier vn iardin pour me retirer, & recreer mon esprit en temps de diuorces, pestes, epidimies, & autres tribulations, desquelles nous sommes à ce iourd'huy grandement troublez.

Demande.

Ie ne puis clairement entendre ton dessein, parce que tu dis que tu cerches vn lieu montueux, pour faire vn iardin delectable. C'est vne opinion contraire à celle de tous les Antiques & Modernes: car ie say qu'on cerche communement les lieux planiers, pour edifier iardins: aussi say-ie bien, que plusieurs ayans des bosses & terriers en leurs iardins, se sont constituez en grands fraits pour les applanir. Quoy consideré, ie te prie me dire la cause qui t'a meu de chercher vn lieu montueux pour edifier ton iardin.

Responce.

Quelques iours apres que les esmotions & guerres ciuiles furent appaisées, & qu'il eut plu à Dieu nous enuoyer sa Paix, i'estois vn iour me pourmenant le long de la prairie de ceste ville de Xaintes, pres du fleuve de Charâte: & ainsi que ie cõtemplois les horribles dangers, desquels Dieu m'auoit garenti au temps des tumultes & horribles troubles passez, i'ouy la voix de certaines vierges, qui estoient assises sous certaines aubarees, & chantoient le Pseaume cent quatriesme. Et parce que leur voix estoit douce & bien accordante, cela me fit oublier mes premieres pensees, & m'estant arresté pour escouter ledit Pseaume, ie laissay le plaisir des voix, & entray en contéplation sur le sens dudit Pseaume, & ayant noté les poincts d'iceluy, ie fus tout confus en admiration, sur la sagesse du Prophete Royal, en disant

B. iij.

en moy-mesme. O diuine & admirable bonté de Dieu! A la
miene volonté, que nous eussions les trauers des mains en
celle reuerence, comme le Prophete nous enseigne en ce
Pseaume! Et deslors ie pensay de figurer en quel que grand ta-
bleau les beaux paysages que le Prophete décrit au Pseaume
fusdit: mais bien tost apres, mon courage fut changé, veu que
les peintures sont de peu de duree, & pensay de trouuer vn lieu
conuenable, pour edifier vn iardin iouxte le dessein, ornement,
& excellente beauté, ou partie de ce que le Prophete a décrit
en son Pseaume, & ayant desia figuré en mon esprit ledit iardin,
ie trouuay que tout par vn moyen, ie pourrois aupres dudit iar-
din edifier vn Palais, ou amphitheatre de refuge, pour receuoir
les Chrestiens exilez en temps de persecution, qui seroit vne
saincte delectation, & honneste occupation de corps & d'esprit.

Demande.

Te te trouue fort esloigné de toute opinion commune en deux
instances: la premiere est, parce que tu dis qu'il est requis trou-
uer vn lieu montueux pour edifier vn iardin delectable: & l'autre,
parce que tu dis que tu voudrois aussi edifier vn amphitheatre
de refuge pour les Chrestiens exilez: ce que ne puis pren-
dre à la bonne part, considéré que nous auons la Paix, aussi que
nous esperons que de brief on aura liberté de prescher par toute
la France, & non seulement en la France, mais aussi par tout
le monde: car il est ainsi escrit en Sainct Matthieu chapitre xxiiij.
là où le Seigneur dit, que l'Euangile du Royaume, sera presché
en l'vniuersel monde, en tesmoignage à toutes gens. Voyla qui
me fait dire & assurer, qu'il n'est plus de besoin de chercher des
Citez de refuge pour les Chrestiens.

Responce.

Tu as fort mal considéré les sentences du nouueau Testamēt:
car il est escrit, que les enfans & esleus de Dieu, seront persecu-
rez iusqu'à la fin, & chassés, & moquez, bannis & exilez: & quant
à la sentence que tu as amenee écrite en Sainct Matthieu, vray
est qu'il est escrit, que l'Euangile du Royaume sera presché
à l'vniuersel monde: mais il ne dit pas qu'il sera receu de tous,
mais bien dit, qu'il sera en tesmoignage à tous, sauoir est, pour iu-
stifier

flifier les croyans, & pour condamner iustement les infideles.
Suyuant quoy, il est à conclurre, que les pervers & iniques, symo-
niaques, auaricieux, & toute espee de gens meschans, serōt tous-
iours prests à persecuter ceux qui par lignes directes voudront
faire les statuts & ordonnances de nostre Seigneur.

Demande.

Quant au premier poinct, ie te le donne gagné, mais quant
est de ce que tu dis, qu'il est requis vn lieu montueux pour edi-
fier iardins, ie ne puis à ce accorder.

Responce.

Ie say que toute folie accoustumee est prinse comme par vne
loy & vertu: mais à ce ie ne m'arreste, & ne veux aucunement
estre imitateur de mes predecesseurs es choses spirituelles & tem-
porelles, sinon en ce qu'ils auront bien fait selon l'ordonnance
de Dieu. Ie voy de si grans abus & ignorances en tous les arts,
qu'il semble que tout ordre soit la plus grand part peruersti, &
qu'un chacun laboure la terre sans aucune Philosophie, & vont
tousiours le trot accoustumé, en ensuiuant la trace de leurs pre-
decesseurs, sans considerer les natures, ni causes principales de
l'agriculture.

Demande.

Tu me fais à ce coup plus esbahir de tes propos, que ie ne fus
onques. Il semble à t'ouyr parler, qu'il est requis quelque Philo-
sophie aux laboureurs, chose que ie trouue estrange.

Responce.

Ie te dis, qu'il n'est nul art au monde, auquel soit requis vne
plus grande Philosophie qu'à l'agriculture, & te dis, que si l'a-
griculture est conduite sans Philosophie, que c'est autant que
iournellement violer la terre, & les choses qu'elle produit: &
m'esmerueille, que la terre & natures produites en icelle, ne crient
vengeance contre certains meurtrisseurs, ignorans, & ingrats,
qui iournellement ne font que gaster & dissiper les arbres & plan-
tes, sans aucune consideration. Ie t'ose aussi bien dire, que si la
terre estoit cultiuee à son deuoir, qu'un iournant produiroit
plus de fruit, que non pas deux, en la sorte qu'elle est cultiuee
iournellement. Te souvient-il point auoir leu vne histoire, qu'il

B.iiij.

Y auoit vn certain personnage agriculteur, qui estoit si tresleu
Philosophe, & subtil ingenieux, que par son labeur & industrie,
il faisoit qu'vn peu de terre qu'il auoit, luy rendoit plus de fruit,
que non pas vne grande quantité de celles de ses voisins, dont
s'en ensuiuit vne enuie: car ses voisins voyans telles choses, fu-
rent marris de son bien, & l'accuseterent qu'il estoit forcier, & qu'il
par la forceclerie, il faisoit que sa terre portoit plus de fruit, que
non pas celles de ses voisins. Quoy voyant les Iuges de la Cité,
le firent cōuenir, pour luy faire declarer, qui estoit la cause que
ses terres apportoyent si grande abondance de fruits: quoy
voyant le bon homme, print ses enfans, & seruiteurs, son chariot
& harnelage, & avec ce plusieurs outils d'agriculture, lesquels il
alla exhiber deuant les Iuges, en leur remonstrant, que la force-
clerie de laquelle il vsoit en ses terres, estoit le propre labeur de
ses mains, & des mains de ses enfans & seruiteurs, & les diuers
outils qu'il auoit inuentez, dont le bon homme fut grandement
loué, & renuoyé en son labourage: & par tel moyen l'enuie de
ses voisins, fut amplement cognüe.

Demande.

Je te prie, di moy en quoy est-ce qu'il est besoin que les labou-
reurs ayent quelque Philosophie: car ie say que plusieurs se mo-
queront d'vne telle opinion, & mesme ie say que Sainct Paul
le defend aux Colossiens, Chapitre ij. où il dit, Donnez vous
garde d'estre seduits par vaines Philosophies.

Responce.

Tu t'abuses, en m'allegant ce passage de Sainct Paul en cest
endroit, d'autant qu'il ne fait rien contre moy: car quand Sainct
Paul dit, Donnez vous garde d'estre seduits par Philosophie, il
adiouste vaine, mais celle dont ie te parle n'est point vaine, ains
est sainte & approuuee bonne, mesme par Sainct Paul: mais tu
dois entendre, que quand Sainct Paul escrit qu'on se donne gar-
de de vaine Philosophie, il parle à ceux qui par Philosophie hu-
maine vouloyent cognoistre Dieu. Parquoy, ie conclus, que ce-
la ne fait rien contre mon opinion. Comment cuides-tu qu'vn
laboureur cognoistra les saisons de labourer, planter ou semer,
sans Philosophie? Je t'ose bien dire, qu'on pourra labourer la
terre

terre en telle saison, que cela luy causera plus de dommage, que de profit. Item, comment cognoistra vn laboureur la difference des terres, sans Philosophie? Les vnes sont propres pour les fro mens, les autres pour les seigles, les autres pour les pois, & autres pour les fèves. Les fèves crenées en vn champ, sont cuisantes, & tout aupres d'icelles, ne seront iamais cuisantes: pareillement en est-il de toutes especes de legumes. Aussi il y a des eaux, desquelles les legumes ne pourront cuire, & il y a d'autres sibles de te pouvoir reciter. Et ce n'est sans cause, que ie t'ay est requise aux agriculteurs. Brief, il est impossible de te proposer en l'art d'agriculture, m'ont causé plusieurs fois me tourmenter en mon esprit, & me choler en ma seule pensée, parce que ie voy qu'un chacun tasche à s'agrandir, & chercher des moyens pour sucer la substance de la terre, sans y travailler, & cependant on laisse les pauvres ignares pour le cultiement de ladite terre: dôt s'en ensuit, que la terre, & ce qu'elle produit, est souuēt adulteree, & est commise grande violence es bestes bouines, que Dieu a créées pour le soulagement de l'homme.

Demande.

Je te prie me monstrier quelque faute commise en l'agriculture, à fin de me faire croire ce que tu dis.

Responce.

Quand tu iras par les villages, considere vn peu les fumiers des laboureurs, & tu verras qu'ils les mettēt hors de leurs estables, tantost en lieu haut, & tantost en lieu bas, sans aucune consideration, mais qu'il soit appilé, il leur suffit: & puis, pren garde au temps des pluyes, & tu verras que les eaux qui tōbent sur lesdits fumiers, emportent vne teinture noire, en passant par ledit fumier, & trouuant le bas, pente, ou inclination du lieu où les fumiers seront mis, les eaux qui passeront par lesdits fumiers, emporteront ladite teinture, qui est la principale, & le total de la substance du fumier. Parquoy, le fumier ainsi lauē, ne peut ser-

C

nir, sinon de parade: mais eſtât porté au champ, il n'y fait aucun profit. Voila pas donques vne ignorance manifeſte, qui eſt grandement à regretter?

Demande.

Je ne croy rien de cela, ſi tu ne me donnes autre raiſon.

Reſponſe.

Tu dois entendre premierement, la cauſe pourquoy on porte le fumier au champ, & ayant entendu la cauſe, tu croiras aſſément ce que ie t'ay dit. Il faut que tu me confeſſes, que quand tu apportes le fumier au champ, que c'eſt pour luy rebailler vne partie de ce qui luy a eſté oſté: car il eſt ainſi qu'en ſemant le blé, on a eſperance qu'un grain en apportera pluſieurs: or cela ne peut eſtre ſans prendre quelque ſubſtance de la terre, & ſi le champ a eſté ſemé pluſieurs années, ſa ſubſtance eſt emportée avec les pailles & grains. Parquoy, il eſt beſoin de rapporter les fumiers, bouës & immondicitez, & meſme les excremens & ordures, tant des hommes que des beſtes, ſi poſſible eſtoit, à fin de rapporter au lieu la meſme ſubſtance qui luy aura eſté oſtée. Et voila pourquoy ie dis, que les fumiers ne doivent eſtre mis à la mere des pluyes, parce que les playes en paſſant par leſdits fumiers, emportent le ſel, qui eſt la principale ſubſtance & vertu du fumier.

Demande.

Tu m'as dit à preſent vn propos, qui me fait plus reſuer que tous les autres, & ſay que pluſieurs ſe moqueront de toy, parce que tu dis, qu'il y a du ſel és fumiers: ie te prie donne moy quelque raiſon apparente, pour me le faire croire.

Reſponſe.

Par cy deuant tu trouuois eſtrange, que ie te diſois qu'il eſt requis aux laboureurs quelque Philoſophie, & à preſent tu me demandes vne raiſon, qui eſt aſſez deſpendante de mon premier propos, ie te la diray, mais ie te prie l'auoir en tel eſtime, comme elle le requiert de ſoy: en entendant icelle, tu entendras pluſieurs choſes que par cy deuant tu as ignoré. Note donques, qu'il n'eſt aucune ſemence tant bonne que mauuiſe, qui n'apporte en ſoy quelque eſpece de ſel, & quand les pailles, foins, & autres
her

herbes, sont puitre hees, les eaux qui passent à trauers, empor-
tent le sel qui estoit esdites pailles, & autres herbes, ou foin : &
auroit long temps trempé, perdroit en fin toute sa substance sal-
etive, & en fin n'auroit aucun goust, en cas pareil te faut croire,
que les fumiers perdent leur sel, qu'ad ils sont lauez des pluyes.
Et quant est de ce que tu me pourrois alleguer, en disant, que le
fumier demeure fumier, & qu'estant porté en la terre, il pourra
encore beaucoup seruir, ie te donneray vn exemple contraire.
Ne fais-tu pas bien, que ceux qui tirent les essences des herbes
& espiceries, ils tireront la substance de la canelle, sans desfaire
aucunement la forme? toutesfois tu trouueras qu'en la liqueur
qu'ils auront tiré de la canelle, ils auront emporté de ladite ca-
nelle la saueur, la senteur, & entierement la vertu d'icelle : ce
neantmoins, la canelle demeurera en sa forme, & aura apparen-
ce de canelle comme auparauant : mais si tu en manges, tu n'y
trouueras ni senteur, ni saueur, ni vertu. Voila vn exemple qui
te doit suffire, pour te faire croire ce que dessus.

Demande.

Quand tu m'aurois presché l'espace de cent ans, si est-ce que
tu ne me saurois faire à croire qu'il y eust du sel és fumiers, ni à
toutes especes de plantes, comme tu me veux faire croire.

Responce.

Ie te donneray à present des argumens, qui te feront croire
ce que tu ignores, ou bien il faudroit que tu eusses la teste d'vn
asne sur tes espaules. En premier lieu, il faut que tu me cōfesses,
que le salicor est vne herbe qui croist communement és terres
des marais de Narbonne & de Xaintonge. Or ladite herbe estāt
bruslee, se reduit en pierre de sel, lequel sel les Apoticares &
Philosophes Alchimistals appellent salis alcaly, brief, cest vn
sel prouenu d'vne herbe.

Item, la fougere aussi est vne herbe, & estant bruslee, se reduit
en pierre de sel, tesmoins les verriers, qui se seruēt dudit sel à fai-
re leurs verres, avec autres choses que nous dirons quand le
propos se presentera, en traitant des pierres. Item, considere
vn peu les cannes desquelles on fait le sucre, c'est vne herbe

C.ij.

nouëe, & creuse comme vne jambe de seigle, faite en façon de
roseau: ce neantmoins, d'icelle herbe le sucre est tiré, qui n'est
autre chose que sel. Vray est, que tous les sels n'ont pas vne mes-
me saueur, ni vne mesme vertu, & ne font vne mesme action,
neantmoins, ie te puis assseurer, qu'il y a vn nombre infini d'espe-
ces de sels sur la terre. Si elles n'ont vne mesme saueur, & vne
mesme apparence, & vne mesme action, cela n'empesche rou-
tesfois qu'elles ne soyent sel, & t'ose bien dire derechef, & sou-
stenir hardiment, qu'il n'est aucune planete, ni espeece d'herbes
sur la terre, qu'elle n'aye en soy quelque espeece de sel, & te dis
encore, qu'il n'est nul arbre de quelque genre que ce soit, qu'il
n'enaye consequemment les vns plus, & les autres moins. Et
qui plus est, ie t'ose dire, que s'il n'y auoit du sel es fruits, qu'ils
n'auroyent ne saueur, ni vertu, ne odeur, & ne pourroit-on em-
pescher qu'ils ne fussent putrefiez: & à fin que tunc dises que
ie parle sans raison, ie te baille en premier lieu le principal fruit
qui est à nostre vsage, à sauoir le fruit de la vigne. Il est chose cer-
taine, que la lie du vin estant bruslee, elle se reduit en sel, que
nous appellons sel de tartare: or ce sel est grandement mordi-
catif, & corrosif. Quand il est mis en lieu humide, il se reduit en
huile de tartare, & plusieurs guerissent les enderces dudit hui-
le, parce qu'il est corrosif. Le sel de l'herbe salicor, quand il est
retnu en lieu humide, il est ainsi oligineux comme celuy de tar-
tare. Voila des raisons, qui te doivent faire croire, qu'il y a du
sel aux arbres & plantes. Qui me demanderoit combien il y a
d'espees de sel, ie voudrois respondre, qu'il y en a d'autant d'e-
spedes, que de diuerses saueurs. Il est donc à conclurre, que le
sel du poiure & de la maniguette est plus corrosif, que celuy de
la canelle, & que de tant plus les vins sont forts & puissans, de
tant plus il y a abondance de sel, qui cause la force & vertu dudit
vin. Qu'ainsi ne soit, cõtemple vn peu les vins de Montpellier,
ils ont vne puissance & force admirable, tellement que les rapes
de leurs raisins, bruslent & calcinent les laminees d'airain, & les
reduisent en vert de gris: & si quelqu'un ose dire, que cela ne se
fait par la vertu du sel qui est ausdites rapes, mon dire est aisé à
verifier, parce que c'est chose certaine, que si on met du sel com-
mun,

min, ou du sel de tartare dedans vne poile d'airain, elle deuient
verte en moins de vingt & quatre heures, pourueu que le sel
soit dissout, & cela se fera à cause de son equité. Voila vn argu-
ment qui te doit suffire pour le tout, toutesfois pour mieux te
faire entendre ces choses, ie te veux appréhendre à present, de tirer
du sel de toutes especes d'arbres, herbes & plantes, & si te le fe-
ray entendre presentement, sans mettre la main à l'œuvre. Tu
me confesseras aisement, que toutes cédres sont apres à la buée,
aussi tu me confesseras qu'elles ne peuuent seruir qu'une fois en
ladite buée, si tu me confesses cela, c'est assez: car par là tu dois
entendre, que le sel qui estoit aux cendres, s'est dissout & mellé
parmi la lessiue, & cela à cause d'empporter les salerez & ordures
des linges, à cause de sa mordication: dont s'ensuit, que la lessi-
ue est teinte & oligineuse dudit sel, qui est dissout parmi, & la
lessiue estant venue en sa perfection, elle a emporté tout le sel
qui estoit ausdites cendres, d'où vient que les cendres demeurent
alterees, & inutiles, & la lessiue qui a emporté le sel desdites cen-
dres, a tousiours quelque vertu de nettoyer. Si tu ne veux croire
ces raisons, pren vn chauderon de lessiue, & le fay bouillir ius-
ques à ce que l'humide soit tout euaporé, & lors tu trouueras le
sel au fons de la chaudiere. Si les arguments susdits ne sont suf-
fisants, pren garde à la fumee du bois: car il est ainsi, que les fu-
mees de toute espece de bois, font cuire les yeux, & endomma-
gent la veüe, & ce, pour cause de certaine salcitude, qu'elle atti-
re du bois, lors que les autres humeurs sont exhalles par la ve-
hemence du feu, qui chasse les matieres haincuses & humides.
Et qu'ainsi ne soit, tu le cognoistras, lors que tu feras bouillir
l'eau dans quelque chaudiere, parce que la fumee de ladite eau,
ne te nuira aucunement à la veüe, combien que tu presentes
les yeux sur ladite fumee. Et pour mieux encore te prouuer
qu'il y a du sel es bois & plantes, considere l'escorce, de laquelle
les Taneurs courrayent leurs peaux: si elle est sechee, & pulue-
rifee, elle endurest & garde de putrefier les peaux des bœufs &
autres bestes. Cuides-tu que les escorces de chesne eussent ver-
tu d'empescher la putrefaction desdites peaux, sans qu'il y eust
du sel esdites escorces? Non pour vray, & si ainsi estoit que l'es-
C.iiij.

corce eust ceste vertu, elle pourroit servir plusieurs fois, mais dès
qu'elle a serui vne fois, l'humidité de la peau a fait attraction, &
a dissout le sel qui estoit en l'escorce, & l'a prins & attiré à soy,
pour se fortifier & endurcir. Et ainsi, ladite escorce ne sert plus de
rien que de mettre au feu, apres qu'elle a serui vne fois seulement.
Autre exemple. Il me soutient auoir ven certaines pierres,
qui estoient faites de paille bruslee, ce qui ne peut estre fait,
sans que lesdites pailles tiennent en soy grande quantité de sel.
Item, le feu se print vne fois à vne grange pleine de foin, le feu
fut si grand, que ledit foin en fin fut reduit en pierre; mais
maniere que ie t'ay conté du salicor & de la sougère; mais
parce qu'en iceluy foin il y a moins de sel qu'au salicor & au
tartare, lesdites pierres de foin & de paille ne sont suiettes
à dissolution, ains endurent l'iniure du temps, comme pour-
roit faire vn lopin d'excrement de fer. Je say aussi que plu-
sieurs verriers de ceux qui font les verres des vitres, se ser-
uent de la cendre du bois de fayan en lieu de salicor, qui vaut
autant à dire, que la cendre dudit fayan n'est autre chose que
sel: car autrement elle ne pourroit servir à cest affaire. Quand
ie voudrois mettre par escrit tous les exemples que ie pour-
rois trouuer, il me faudroit vn bien long temps: mais pour
conclusion, ie te dis, comme dessus, qu'il y a vn nombre infini
d'especes de sel, voire autant d'especes diuerses, que de diuer-
ses faueurs. La coupe rose, & vitrial, ne sont que sel, le bour-
dis, que sans qu'il y eust du sel en toutes choses, elles ne pour-
roient se soustenir, ains soudain seroyent putrefiees & ani-
chilees. Le sel affermit, & garde de putrefier les lards, & au-
tres chairs, tesmoins les Egyptiens, qui faisoient de grands
pyramides, pour garder les corps de leurs Rois trespassez:
& pour empescher la putrefaction desdits corps, ils les pou-
droient de nitre, qui est vn sel, comme i'ay dit, & de certaines
espicerics, qui tiennent en soy grande quantité de sel. Et par
tel moyen, leurs corps estoient conseruez sans putrefaction:
mesme iusques à ce iourd'huy, on en trouue encore esdites py-
ramides, qui ont esté si bien conseruez, que la chair desdits
morts

Responce.
Tu as bien mal retenu mon propos : car ie ne t'ay pas dit, que
par le plan & pourtrait, on peult iuger le total, mais avec le plan
& pourtrait, i'ay adiousté qu'il estoit requis faire vn Modelle,
veu qu'il n'y auroit aucune raison, de le faire à mes despens. Ie
i'ay assez dit, que la chose meritoit recompense : parquoy, c'est
vne chose iuste, que le labeur dudit Modelle soit payé aux des-
pens de ceux qui le voudront auoir. Or si tu fais quelqu'un,
qui aye vouloir d'auoir vn Modelle de mon inuention, tu me le
pourras adresser, ce que i'espere que feras. Et en cest endoit,
ie prieray le Seigneur Dieu, te tenir en sa garde.

Quant au reste, si ie cognois, ce mien second liure estre ap-
prouué par gens à ce cognoissans, ie mettray en lumiere
le troisieme liure que ie feray cy apres, lequel traittera du Pa-
lais & plate-forme de refuge, de diuerses especes de terres, tant
des argileuses, que des autres : aussi sera parlé de la Merle, qui
sert à fumer les autres terres. Item, sera parlé de la mesure des
vaisseaux antiques, aussi des esmails, des feux, des accidens, qui
suruiennent par le feu, de la maniere de calciner, & sublimer par
diuers moyens, dont les fourneaux seront figurez audit liure.
Après que i'auray erigé mes fourneaux Alchimistals, ie pren-
dray la ceruelle de plusieurs qualitez de personnes, pour exa-
miner, & sauoir la cause d'un si grand nombre de folies, qu'ils
ont en la teste, à fin de faire vn troisieme liure, auquel seront
contenus les remedes & receptes, pour guerir leurs pernicieuses
folies.

F I N.

A MAISTRE BER-
NARD PALISSY, PIER-
RE SANXAY, DIT
SALVT.

*
PAR tous les siècles passez,
Nature mere des choses,
De ses tresors amassez,
Les portes a tenu closes.

L'homme comme un ieune enfant
Sans grace & intelligence,
N'a fait geste triomphant,
N'aure beau par excellence.

Hercules, ou comme on dit,
Les neveux du premier homme,
De dresser ont eu credit
Vne, & vne autre colonne.

La Grece a recu l'honneur
De quelques Curiaules:
L'Egypte, pour la grandeur
De ses hautes Pyramides.

Du sepulchre Carien,
N'est esteint la memoire:
L'amphitheatre ancien
Couronne Cesar de gloire.

Mais cela n'approche point
Des rustiques Figulines.
R

Que tant & tant bien à point.
Et dextrement imagines.

A chacun ceuvre il faloit
Mille milliers de personnes:
Mais le plus beau n'esgaloit
Celuy que seul tu faiconnes.

Le plus beau a bien esté
Enrichi par eloquence:
Le tien a plus de beauté,
Que la langue d'elegance.

Les anciens, qui nombroyent
Sept merueilles en ce monde,
La tiene venë, ils diroyent
Que nulle ne la seconde.

Appelles a eu le pris
En bien peindant sur Parrhase,
Parrhase sur Xenxis:
Ton pinceau le leur surpasse.

Le rocher haut & espais
Ne distille l'eau tant claire,
Que celuy là que tu fais,
Iettra l'eau de sa riuere.

Vn Architas Tarentin
Fit la colombe volante:
Tu fais en cours argentin
Troupe de poissons nageante.

Les ranes en vn estang,
Ne sont point plus infinies:

Mais

Mais leur coax on n'entend,
Car elles sont seriphies.

Megere au chef tant hydeux
Porroit les serpens nuisantes:
Mais toy non moins hazard'eux,
Les fais par tout reluisantes.

Le liard sur le buisson
N'a point un plus nayf lustre,
Que les tiens en ta maison
D'enure nouveau tout illustre.

Les herbes ne sont point mieux
Par les champs & verdes prees,
D'en esmail plus precieux,
Que les tiennes diaprees.

Le froid, l'humide, le chaud,
Fait flestrir tout autre herbage:
Tout ce qui tombe d'en haut,
Le tien de rien n'en dommage.

Je me tairay donc, disant,
Que ta meilleure nature,
D'un tresor riche à present
Nous donne en toy ouuerture.

A Dieu.